



"Timarcha s'expose "



Exposition de photographies naturalistes

"Timarcha s'expose" a pour but de représenter les activités de l'association, dans une exposition de photographies naturalistes de qualité. Étant la vitrine de notre association, elle se veut avant tout naturaliste, mais prend en compte la qualité technique et l'émotion dégagée par les clichés. Les photos des précédentes éditions de « Timarcha s'expose » sont visibles sur Flickr : www.flickr.com/photos/timarchasexpose/.

L'exposition se tiendra sur le campus Pierre et Marie Curie (Jussieu) de Sorbonne Université, du 1er au 30 avril 2026.

Conditions générales de participation

Cette exposition est ouverte à tou.te.s. La participation est gratuite pour les adhérent.e.s et de 10€ pour les non adhérent.e.s (5€ si étudiant). Les règles suivantes seront appliquées :

- Être l'auteur.e de la photographie présentée
- Assurer un comportement naturaliste ne portant atteinte ni aux milieux ni aux espèces photographiées
- Respecter les réglementations en vigueur dans le pays où l'espèce ou le milieu ont été photographiés
- Accepter et respecter ce règlement.

Veuillez noter que participer ne garantit en aucun cas une sélection pour l'exposition.

Fin des inscriptions le 15 janvier.

Préparation des images

Est acceptée toute image ayant pour sujet principal la flore, la faune, la fonge, les écosystèmes ou le paysage (sauf paysages urbains), sans manipulation et sans autre contrainte pour les espèces que la présence du ou de la photographe. D'une manière générale, les espèces domestiquées sont écartées ainsi que toute intervention humaine, captivité, dérangement, etc.

L'image présentée doit être proche de la réalité de la prise de vue originale : pas d'ajout d'éléments, pas de modification du flou, la retouche devant se limiter au nettoyage des poussières et des tâches de capteur ainsi qu'à l'amélioration globale de l'image (niveaux, balance des blancs...), l'accentuation et l'augmentation de la saturation devant rester modérées. Le recadrage est autorisé, dans une limite de 8Mp (8 mégapixels) minimum pour l'image finale sans obligation du respect du format original. Même cette année une qualité minimale est exigée, les meilleures photos étant imprimées ou utilisées pour la communication des expositions suivantes.

Sont autorisées les images HDR, les panoramas par assemblage d'images, les images obtenues par focus stacking, les rendus noir-et-blanc ou infra-rouge ainsi que les inversions de sens de lecture. Ils doivent néanmoins être signalés lors de l'envoi des images.

L'image doit être présentée sans mention de copyright, filigrane ou watermark.

L'auteur.e d'une photo s'engage à fournir sur simple demande du jury le fichier original (RAW ou des JPEG issus de la même série que la photo présentée).

Dès l'envoi des images, chaque image devra être associée à un court formulaire à remplir incluant :

Prénom et nom de l'auteur.e : Prénom NOM

Nom scientifique de l'espèce : Genre espèce (Famille)

Nom vernaculaire (s'il existe) :

Lieu de prise de vue : Forêt de Sénart (91), Menglun (Yunnan, Chine), Astoria (Oregon, USA)

Appareil utilisé : Xiaomi Redmi K20 Pro, Panasonic Lumix FZ300, Nikon Z50, Canon EOS 250D

Titre de l'image :

Description : La description fera entre 5 et 10 lignes maximum, en police 10. Elle sera prise en compte par le jury lors de la délibération et la sélection des images, car celle-ci montre l'intérêt naturaliste du ou de la photographe pour son sujet. Cette description sera celle retenue pour l'exposition.

Ce formulaire permettant la participation au « Prix du Public », son absence entraînera l'inéligibilité des photographies concernées.

Dépôt des images et des descriptifs

Envoi des photos jusqu'au 15 janvier 2026

Veillez à préciser vos coordonnées complètes (**nom et prénom, adresse électronique, numéro de mobile**) lors de votre envoi. Chaque photographe pourra envoyer jusqu'à **5 images** (toutes potentiellement sélectionnables).

Pour faciliter le travail du jury, chaque image envoyée devra présenter dans son nom de fichier le titre de l'image (exemple : **imagetitre.jpg**). Un fichier word, open office ou PDF sera joint au mail d'envoi et dans lequel seront présents les formulaires d'information des images soumises (une miniature de l'image, supplémentaire, dans le fichier texte sera la bienvenue).

Le dépôt peut se faire comme suit :

- **1^{ère} possibilité** (à privilégier) : envoi par courrier électronique à : team.timarcha@gmail.com. N'hésitez pas à utiliser des services de stockage en ligne comme « Dropbox », « WeTransfer » ou « Google Drive » pour éviter de multiples envois.
- **2^{ème} possibilité** : réception clé USB, sur rendez-vous avec les organisateurs de l'exposition (Marion GOASCOZ ou Gaspard ROLIN TILLIER).
- **Jury et sélection**

Le jury sera composé du ou de la responsable photo, et de membres du bureau de l'association Timarcha. Des invité.e.s externes pourront être convié.e.s si nécessaire. Les membres du jury ont le droit de proposer des photographies, mais ne peuvent participer à la délibération lorsqu'il s'agit de leurs images.

Le jury sélectionnera 5 images maximum par photographe.

Le jury sera attentif à la qualité technique (netteté et exposition), à la composition, à l'impact émotionnel (pouvoir évocateur) ainsi qu'à la description de l'image.

« Prix du Public »

Exposition dans la BU du campus des grands moulins à partir du 1er mars, soirée de vote du public avec buffet et présence des exposants fin mars. Élection et remise des prix.

Les images exposées seront soumises à un vote du public pour désigner les 3 meilleurs clichés et délivrer un prix à chaque auteur.e. Chaque individu du public devra donc sélectionner 3 photographies de 3 auteur.e.s différent.e.s par ordre de préférence. En cas d'égalité des votes entre deux photographes pour un même rang, celui ou celle ayant le plus grand nombre de photos sélectionnées obtiendra le prix.

Les 3 meilleurs photographes recevront comme prix des cartes cadeaux chez Fnac de différentes valeurs selon leur rang : 1er, 2e, 3e

Droit d'utilisation des photographies

Les images retenues pourront être exposées sur les réseaux sociaux de l'association TIMARCHA et de l'université Paris cité. Nous demandons donc à chaque photographe sélectionné.e d'autoriser implicitement et sans contrepartie Timarcha à publier ses photos en ligne, mais aussi à utiliser éventuellement ses images pour sa promotion, que ce soit auprès de l'université ou auprès d'autres organismes susceptibles de subventionner l'association, et ce quel que soit le support. Toute autre utilisation ferait l'objet d'une demande ponctuelle de Timarcha au photographe qui sera libre de refuser.

Pour limiter toute potentielle réutilisation frauduleuse des photographies exposées en ligne sur PollUnit, sur Flickr ou tout autre support en ligne, les photographies seront redimensionnées à la baisse et un watermark sera apposé. Timarcha et/ou les organisateurs de l'exposition « Timarcha s'expose » ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de réutilisation par un tiers sans autorisation.